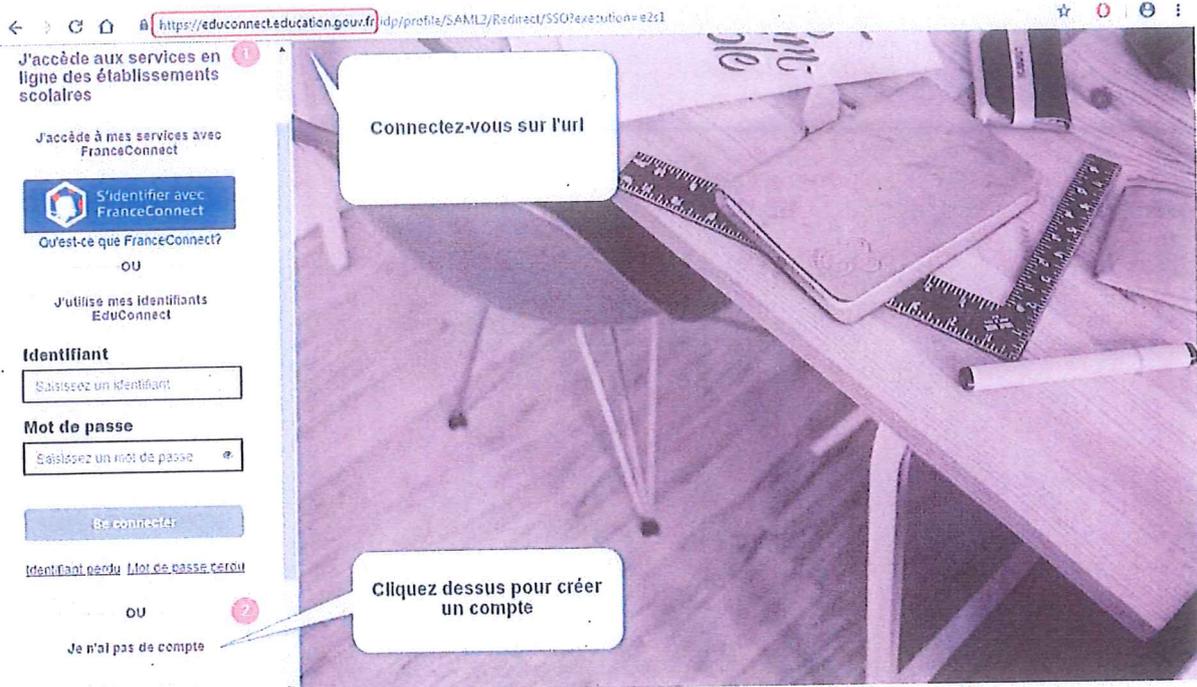


# Comment se connecter sur EduConnect avec l'aide de son téléphone portable ?

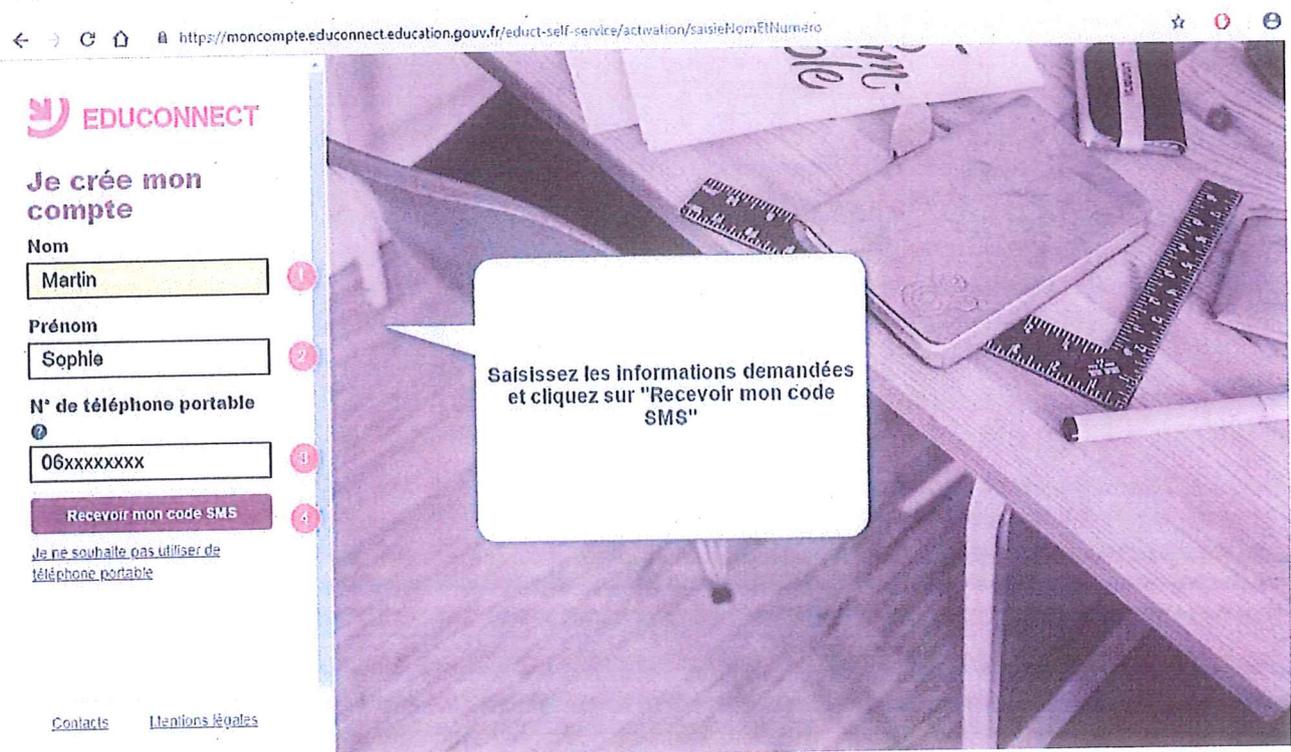
Ce mode opératoire déroule les étapes de la création d'un compte parent ou tuteur pour l'accès au portail Educonnect, aussi appelé France Connect Education.

1. L'utilisateur se connecte sur l'url d'Educonnect et crée un compte

<https://educonnect.education.gouv.fr>



2. L'utilisateur saisit son nom, prénom, numéro de téléphone portable et accepte de recevoir son code d'activation par SMS



### 3. L'utilisateur reçoit un code d'activation par SMS et le saisit sur la page Educonnect

The screenshot shows a web browser window with the URL <https://moncompte.educonnect.education.gouv.fr/educt-self-service/activation/saisieCodeSms?sessionid>. The page header features the 'EDUCONNECT' logo. The main heading is 'J'active mon compte'. Below it, the instruction reads: 'J'indique le code d'activation reçu par SMS (code valable 30min)'. A text input field contains the code 'NIMBYAD' and is marked with a red circle '1'. A red 'Continuer' button is marked with a red circle '2'. A link below the button says 'Je n'ai pas reçu de code d'activation par SMS'. At the bottom, there are links for 'Contacts' and 'Mentions légales', and the logo of the 'MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE'. A white callout box with a speech bubble points to the 'Continuer' button and contains the text: 'Saisissez le code et cliquez sur "Continuer"'. The background of the page is a photograph of a desk with school supplies like a ruler and a pencil.

### 4. L'utilisateur saisit la date de naissance du ou de ses enfants et clique sur "Envoyer"

The screenshot shows a web browser window with the URL <https://moncompte.educonnect.education.gouv.fr/educt-self-service/activation/afficherStructuresEleves>. The page header features the 'EDUCONNECT' logo. The user is identified as 'Je suis bien MARTIN: Sophie'. The instruction reads: 'Je confirme le rattachement à mon compte des enfants suivants :'. Two children are listed: 'ÉCOLE MATERNELLE PUBLIQUE Anaëlle MARTIN' and 'ÉCOLE ÉLEMENTAIRE PUBLIQUE JACQUES PREVERT CAROLINE MARTIN'. For each child, there is a 'né(e) le' label, a date input field, and a calendar icon. The first child's date field is marked with a red circle '1'. The second child's date field is marked with a red circle '2'. At the bottom, there are 'Annuler' and 'Envoyer' buttons, with the 'Envoyer' button marked with a red circle '3'. A white callout box with a speech bubble points to the date input fields and contains the text: 'Saisissez la date de naissance du ou de vos enfants et cliquez sur "Envoyer"'. The background of the page is a photograph of a desk with school supplies like a ruler and a pencil.

### 5. L'utilisateur prendra note de son identifiant et créera son mot de passe pour se connecter (retour à l'étape 1)



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DES SPORTS

Liberté  
Égalité  
Fraternité

# Téléservice Orientation en 3<sup>e</sup>

## Phase provisoire d'orientation

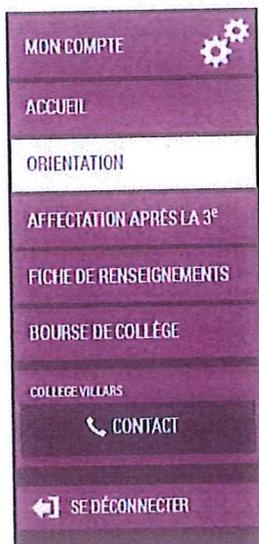
Ce guide vous présente le déroulement de la saisie des intentions provisoires et de l'accusé de réception des avis du conseil de classe lors de la phase provisoire de la procédure d'orientation.

### 1. Connexion au téléservice

Le téléservice est accessible par le portail Scolarité Services. La connexion se fait au moyen d'un compte EduConnect :

<https://educonnect.education.gouv.fr>

- le compte d'un représentant légal permet de saisir les intentions provisoires et d'accuser réception de l'avis donné par le conseil de classe;
- le compte d'un élève permet uniquement de consulter les saisies effectuées par le représentant légal.



Après la connexion, il faut choisir **ORIENTATION** parmi les services proposés à gauche de l'écran

## 2. Saisie des intentions provisoires

Un seul des représentants légaux de l'élève peut effectuer la saisie des intentions provisoires :

- il doit saisir au moins 1 intention;
- il peut saisir jusqu'à 3 intentions (2<sup>de</sup> générale et technologique ou 2<sup>de</sup> STHR, 2<sup>de</sup> professionnelle, 1<sup>re</sup> année de CAP);
- le rang détermine l'ordre de préférence;
- les intentions peuvent être modifiées jusqu'à la fermeture du téléservice par l'établissement avant les conseils de classe.

The screenshot shows the 'SERVICE EN LIGNE ORIENTATION' interface. On the left is a navigation menu with options: MON COMPTE, ACCUEIL, ORIENTATION (highlighted), AFFECTATION APRÈS LA 3<sup>e</sup>, FICHE DE RENSEIGNEMENTS, BOURSE DE COLLÈGE, COLLEGE VILLARS, CONTACT, and SE DÉCONNECTER. The main content area is titled '1 Intentions provisoires' and includes a progress bar with 'Choix définitifs' and 'Décision'. The text indicates it's for the second trimester or semester and requires at least one intention. A note states: 'Nous souhaitons pour la rentrée prochaine : Intention 1 Le rang détermine l'ordre de préférence'. Below this are three radio button options: '2de générale et technologique ou 2de STHR', '2de professionnelle', and '1re année de CAP'. A red error message says 'Vous devez sélectionner une vote.' There are 'ANNULER' and 'VALIDER' buttons at the bottom right. A blue callout box on the right says 'Les intentions peuvent être reclassées ou supprimées'.

*Cette procédure de dialogue ne s'applique pas au redoublement exceptionnel décidé par le chef d'établissement, ni aux parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, sociaux...) pour lesquels une procédure spécifique existe par ailleurs. Si vous êtes dans une de ces situations, veuillez contacter le chef d'établissement.*

Comme sur la fiche de dialogue, il est précisé que la procédure ne s'applique pas au redoublement exceptionnel ni aux parcours particuliers, et qu'il convient de contacter le chef d'établissement dans ces situations spécifiques

## 2<sup>de</sup> générale et technologique ou 2<sup>de</sup> STHR

1 Intentions provisoires

Choix définitifs

Décision

Deuxième trimestre ou premier semestre : DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.

Vous devez obligatoirement saisir une intention. Vous pouvez en saisir jusqu'à trois. Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

Si le représentant coche 2<sup>de</sup> GT ou 2<sup>de</sup> STHR, il n'a pas d'autres informations à compléter

Intention 1

2<sup>de</sup> générale et technologique ou 2<sup>de</sup> STHR ?

2<sup>de</sup> professionnelle

STHR : Sciences et Technologies de l'Hôtellerie et de la Restauration

1<sup>re</sup> année de CAP

AJOUTER UNE INTENTION

## Voie professionnelle

Si le représentant légal coche 2<sup>de</sup> professionnelle ou 1<sup>re</sup> année de CAP, et si le paramétrage académique l'a autorisé, il peut indiquer le métier ou la formation qui intéresse l'élève. Il s'agit d'un champ libre dans lequel il peut noter ce qu'il souhaite. Cela permet à l'établissement d'avoir des précisions sur le projet d'orientation de l'élève, mais il n'est pas nécessaire pour les familles de connaître parfaitement l'intitulé des spécialités professionnelles ou des familles de métiers.

Le représentant a la possibilité de cocher le statut envisagé pour la formation professionnelle souhaitée : statut scolaire et/ou statut d'apprenti.

1 Intentions provisoires

Choix définitifs

Décision

Deuxième trimestre ou premier semestre : DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.

Vous devez obligatoirement saisir une intention. Vous pouvez en saisir jusqu'à trois. Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

Intention 1

2<sup>de</sup> générale et technologique ou 2<sup>de</sup> STHR ?

2<sup>de</sup> professionnelle

1<sup>re</sup> année de CAP

Vous trouverez des informations sur les métiers et les formations sur le site de l'Onisep (<http://www.onisep.fr>), et dans le guide « Après la 3e » distribué par votre établissement.

Vous pouvez préciser le métier ou la formation qui intéresse votre enfant : ?

Champ libre

Sous statut scolaire ?

Sous statut d'apprenti ?

AJOUTER UNE INTENTION

## 1 Intentions provisoires

Choix définitifs

Décision

Deuxième trimestre ou premier semestre : DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.

Vous devez obligatoirement saisir une intention. Vous pouvez en saisir jusqu'à trois. Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

### Intention 1

2de générale et technologique ou 2de STHR ?

2de professionnelle

1re année de CAP

Vous pouvez préciser le métier

Sous statut scolaire ?

Sous statut d'apprenti ?

Voire enfant devient apprenti et est considéré comme un salarié avec un contrat de travail. Son temps de formation est partagé entre un centre de formation d'apprentis (CFA) et une entreprise. Votre enfant doit dès maintenant se mettre à la recherche d'un employeur. Il peut être accompagné dans cette démarche par le CFA.

Voire enfant reste élève ; il suit des enseignements généraux et professionnels au lycée professionnel ; il effectue des périodes de formation (stages) en entreprise de plusieurs semaines durant son cursus de formation.

## 3. Validation des intentions provisoires

Un récapitulatif est affiché après la validation de la saisie des intentions provisoires.

## 1 Intentions provisoires

Choix définitifs

Décision

Deuxième trimestre ou premier semestre : DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.

Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

**Intention 1 : 1re année de CAP**

Métier ou formation : Ebéniste

Sous statut scolaire

**Intention 2 : 2de professionnelle**

Métier ou formation : Menuisier, charpentier

Sous statut scolaire

Vos intentions ont bien été validées. Un e-mail de confirmation va vous être envoyé, si une adresse électronique valide est indiquée dans votre fiche de renseignements. Si ce n'est pas le cas, vous pouvez la compléter à partir du portail Scolarité Services. Vous pouvez modifier vos demandes d'orientation jusqu'à la fermeture du service.

Le représentant peut modifier ses saisies jusqu'à la fermeture du téléservice par l'établissement avant les conseils de classe

MODIFIER